

Avis d'information destiné à s'assurer de l'absence de projet pouvant concurrencer une activité économique sur la plateforme de l'aéroport d'Avignon - Provence

Organisme gestionnaire : Société Aéroport Avignon-Provence (SAAP) concessionnaire de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Objet du présent avis :

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers le fait que la SAAP a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public aéroportuaire, pour la construction d'un hangar aéronautique.

Description des biens concernés :

Le lieu sollicité se situe sur une parcelle située en Zone Est de l'aéroport, en front de piste, d'une superficie totale de 1 500 m²

Caractéristiques principales de la convention demandée :

La convention d'occupation temporaire domaniale constitutive de droits réels serait conclue pour une durée de 40 ans.

Le Bénéficiaire versera une redevance domaniale pour l'occupation de la parcelle mise à disposition déterminée dans les conditions prévues par la convention d'occupation du domaine public et selon la grille tarifaire de l'année en cours.

Pour l'année 2020, les tarifs applicables de l'aéroport d'Avignon-Provence sont les suivants

- Terrain viabilisé avec accès piste - Zone Côté Ville : la redevance domaniale s'établit au tarif de 5.50 € ht / m² /an
- Terrain non viabilisé (aire aéronautique) - Zone Côté Piste : la redevance domaniale s'établit au tarif de 2.75 € ht / m² /an
- Charge communes sur la surface d'emprise au sol - Zone Coté ville : la redevance s'établit au tarif de 2.08 € ht / m² / an

Remise d'éventuelles manifestations d'intérêt:

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, celle-ci peut être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou remis contre récépissé) :

**Société Aéroport Avignon-Provence - 335 Avenue Clément Ader - 84140 MONTFAVET
A l'attention d'Armelle CHAGNEUX**

Cette demande peut être également envoyée par voie électronique à l'adresse suivante: achagneux@avignon.aeroport.fr

Date limite des manifestations d'intérêt :

Toute manifestation d'intérêt éventuelle doit parvenir à l'une ou l'autre des adresses indiquées ci-dessus **avant le 10 décembre 2020.**

Déroulement de la procédure :

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public ici visé dans les conditions définies par le présent avis, la SAAP lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la SAAP pourra autoriser le candidat ayant manifesté son intérêt de façon spontanée à occuper le domaine public pour y exercer son activité.